

Une croissance qui demande un engagement

En ce qui concerne les primes, 2018 a été une année plutôt atypique. Les coûts de la santé ont certes encore augmenté en Suisse, mais pas dans la même proportion que les années précédentes. La hausse des primes de l'assurance-maladie obligatoire a ainsi été nettement plus faible que par le passé. La Caisse-maladie Agrisano SA a même pu laisser ses primes inchangées dans la plupart des régions. En outre, au printemps 2018, le Parlement a décidé de réduire de moitié la compensation des risques pour les jeunes adultes, ce qui a entraîné une baisse des primes pour les assurés de 19 à 25 ans. Agrisano a appliqué cette mesure plus généreusement que la plupart des caisses-maladie, si bien que ses primes sont les plus basses dans quinze régions du pays. S'agissant des primes pour les jeunes adultes, Agrisano est également dans le haut du classement dans toutes les autres régions de primes.

Ces primes attrayantes ont permis à Agrisano d'enregistrer une forte croissance du nombre de ses membres au 1^{er} janvier 2019. L'augmentation est de l'ordre de 8 %, ce qui signifie que 140 000 personnes ont contracté leur assurance-maladie obligatoire auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA. Agrisano a également enregistré une hausse des assurances spéciales, qui sont des assurances complémentaires spécialement conçues pour la population agricole. L'an dernier, 700 agriculteurs ont opté pour les avantages d'AGRI-spécial. D'autres assurances complémentaires ont également enregistré une hausse du nombre de leurs assurés, en particulier l'assurance indemnité journalière AGRI-revenu, appréciée par la population agricole : sa croissance s'élève à 10 %, de sorte que près de 10 000 agriculteurs ont maintenant souscrit une assurance indemnité journalière auprès d'Agrisano. L'assurance de protection juridique agricole AGRI-protect, qui offre une vaste couverture en matière de droit privé, de droit de la circulation et de droit de l'entreprise, a quant à elle enregistré une croissance de 3 %, de sorte que plus de 22 000 agriculteurs bénéficient désormais de cette couverture.

La demande de plans de prévoyance de l'Agrisano Prevos et de la Fondation Agrisano reste également forte. Plus de 29 000 personnes sont actuellement assurées dans le cadre de l'assurance facultative de risque ou d'épargne, ce qui correspond à une hausse extrêmement réjouissante de 2,7 % en un an.

Cette évolution réjouissante ne va pas de soi. Elle est une preuve de confiance de nos clients et crée pour nous des obligations à leur égard. Agrisano va donc tout mettre en œuvre pour poursuivre sur la voie qu'elle a tracée et souhaite à ses clients santé et réussite pour la nouvelle année.

Patrik Hasler-Olbrych
Responsable Marketing & Communication

Agrisano

Tél. 056 461 71 11

www.agrisano.ch